

## **SEANCE DU 17 JANVIER 2017**

Date de convocation : 13/01/2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 12

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept janvier, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Lionel VAN AERTRYCK, Laurence MOIRE, Michel BULET, Romain LEMARCHAND, Régine LEDREUX, Catherine LANGLAIS, Julien BAILLEUL.

Absents :

- Guillaume BOULASSIER ayant donné procuration de vote à Lionel VAN AERTRYCK
- Stéphane QUERNEC ayant donné procuration de vote à Régine LEDREUX
- Jérôme BOURNONVILLE ayant donné procuration de vote à Catherine LANGLAIS
- Chantal HULAUD ayant donné procuration de vote à Laurence MOIRE
- Nicolas BRAULT ayant donné procuration de vote à Julien BAILLEUL

Secrétaire : Julien BAILLEUL

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016**

Le compte- rendu du conseil municipal du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### **2017-01 MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE – AVANT PROJET DEFINITIF (APD)**

Messieurs GUILLOUX et GAUTIER, architectes, présentent l'Avant-Projet Définitif et le budget prévisionnel associé du projet de rénovation de la mairie et de la salle polyvalente attenante.

Le projet prévoit une rénovation thermique de la mairie et de la salle polyvalente, la création d'un accueil de la mairie, un aménagement de l'étage de la mairie avec une mise aux normes du local archives, le changement du système de chauffage de la mairie et de la salle polyvalente. Un plan est présenté en annexe.

Une option est prévue pour la création d'un préau à l'arrière de la salle.

Le projet comprend 10 lots :

- VRD-GROS-ŒUVRE-DEMOLITIONS-DESAMIANTAGE
- CHARPENTE BOIS-COUVERTURE-TRAITEMENT DES BOIS
- MENUISERIES EXTERIEURES

- MENUISERIES INTERIEURES – PARQUET BOIS
- CLOISONNEMENT-ISOLATION-DOUBLAGES
- REVETEMENTS SCELLES/COLLES
- PEINTURE
- PLAFONDS SUSPENDUS
- ELECTRICITE COURANT FAIBLE-SECURITE INCENDIE
- CHAUFFAGE-TRAITEMENT D’AIR-PLOMBERIE

L’estimatif détaillé fait apparaître un montant de travaux de 465 100 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix POUR, 1 voix CONTRE (Jérôme BOURNONVILLE) et 1 abstention (Michel BULET) :

- **Approuve l'avant-projet définitif** de l’opération de rénovation de la mairie et de la salle polyvalente attenante.
- **Approuve** l'estimatif détaillé établi par Messieurs GUILLOUX et GAUTIER, architectes.

#### **2017-02 MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE – DOTATION D’EQUIPEMENT POUR LES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Afin de réaliser la rénovation de la mairie et de la salle polyvalente attenante, il est nécessaire d’entreprendre les travaux décrits dans l'avant-projet définitif, dont essentiellement :

- Restructuration de la mairie :
  - Rénovation thermique de la mairie
  - Création d'un accueil de la mairie
  - Aménagement de l’étage de la mairie et en particulier une mise aux normes du local archive
  - Rénovation de l'accessibilité
- Changement du système de chauffage de la mairie et de la salle polyvalente
- Rénovation thermique et de l'accessibilité de la salle polyvalente

Ces travaux sont éligibles à la Dotation d’Équipement pour les Territoires Ruraux 2017, comme indiqué dans les circulaires transmises par les services de l’état dans la catégorie 2/ BÂTIMENTS PUBLICS :

- Travaux de construction, d’extension, de restructuration, de grosses réparations d’un bâtiment à usage des services administratifs des mairies ou des intercommunalités
- Travaux de mise aux normes accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP)
- Travaux de rénovation thermique et transition énergétique de tous les établissements recevant du public (ERP)

Le taux de subvention est de : 40 % pour les communes de 2 000 habitants au plus (population DGF). Le plafond de dépenses subventionnables est de 400 000 € HT

La répartition précise des montants de travaux et honoraires du projet global qui concernent les travaux subventionnables (restructuration de la mairie, rénovation énergétique et d'accessibilité de la salle polyvalente) au titre de la DETR sont les suivants :

<b>Estimation APD – note Architecte</b>	<b>Montant HT</b>
Total travaux	465 100,00 €
Total mairie	<b>195 525,00 €</b>
Total salle avec option préau	269 575,00 €
Sous-total énergie salle	56 100,00 €
Sous-total accessibilité salle	38 350,00 €
Sous-total <b>salle</b> pris en compte DETR	<b>94 450,00 €</b>
Honoraires – architecte (global)	46 000,00 €
<i>Sous-total pris en compte DETR</i>	<b>28 750,00 €</b>
Honoraires – bureaux d'étude (global)	10 827,00 €
<i>Sous-total pris en compte DETR</i>	<b>6 766,88 €</b>
Montant pris en compte DETR	<b>325 492 €</b>
Taux 40 %	130 197 €

Une subvention sera également sollicitée auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre du Fond de Soutien Territorial 2017 (FST).

Le plan de financement de l'opération de rénovation de la mairie et de la salle polyvalente est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT global</b>	<b>Montant HT DETR</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>
Maîtrise d'œuvre	46 000 €	28 750 €	Aides publiques	216 814 €
			<i>DETR</i>	130 197 €
			<i>FST 2017</i>	81 617 €
Études complémentaires	10 827 €	6 767 €	<i>CEE</i>	5 000 €
			Autofinancement	305 113 €
Travaux	465 100 €	289 975 €	- PEP ZAC	168 000 €
			- emprunts	137 113 €
<b>Total</b>	<b>521 927 €</b>	<b>325 492 €</b>	<b>Total</b>	<b>521 927 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix POUR, 1 voix CONTRE (Jérôme BOURNONVILLE) **décide** :

- **de solliciter** l'attribution d'une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux de 40% pour la rénovation de la mairie et pour la rénovation énergétique et d'accessibilité de la salle polyvalente
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent à cette demande

### **2017-03 REPARTITION DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE – DOTATION 2016 – PROGRAMME 2017**

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Conseil Départemental. Les sommes allouées sont utilisées au financement de projets d'aménagement tels que la sécurité sur voirie.

Les projets doivent s'inscrire dans une démarche de sécurité routière et ne doivent pas être déjà réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter l'attribution d'une subvention (30 % des investissements avec un plafond de 5350 €) pour le projet suivant à l'étude:
  - La rénovation du parking le long du canal lieu-dit « Moulin ».

### **2017-04 COTISATION ARIC 2017**

La commune a reçu la demande de cotisation annuelle de l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix POUR, 1 voix CONTRE Jérôme BOURNONVILLE),

- **Autorise** M. le maire à verser la cotisation annuelle à l'ARIC pour l'année 2017, dont le montant s'élève à 451 €.

### **2017-05 COTISATION A L'ASSOCIATION ACSE 175**

L'Association ACSE 175 sollicite la commune de St Médard-sur-Ille pour le versement de la cotisation au titre de l'année 2017.

Le montant de cette adhésion annuelle est de 341,25 €, soit 0,25 € x 1365 habitants (pour rappel cotisation 2015 et 2016 : 341,25 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à verser la cotisation d'un montant de 341.25 € à l'association ACSE 175

### **2017-06 CONVENTION MULTI-SERVICES FGDN**

FGDN (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose le renouvellement pour une durée de 4 ans de la convention muti-services arrivée à terme.

La participation financière annuelle forfaitaire est de 150 €.

Les services accessibles aux communes signataires de la convention sont :

- Lutte contre le frelon asiatique
- Lutte collective contre les ragondins et les rats musqués (assurance des piégeurs comprise et prêt de matériel de piégeage)
- Lutte collective contre les chenilles urticantes
- Lutte collective par piégeage contre les corneilles noires
- Accès aux sessions de formation thématiques pour élus et agents
- Lutte contre les pigeons en milieu urbain
- Intervention gratuite d'effarouchement sur les dortoirs d'étourneaux
- Inscription gratuite de 2 agents municipaux par an à une session de formation aux méthodes de lutte contre les taupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention multi-services de la FGDON pour la période 2017/2020.

### INFORMATIONS DIVERS

- Prochain conseil municipal mardi 28 février 2017

Fin à 21H55

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	
L. MOIRÉ		J. BOURNONVILLE	Absent ayant donné pouvoir
R. LEMARCHAND		N. BRAULT	Absent ayant donné pouvoir
G. BOULASSIER	Absent ayant donné pouvoir	C. HULAUD	Absente ayant donné pouvoir
R. LEDREUX		C. LANGLAIS	
M. BULET		S. QUERNEC	Absent ayant donné pouvoir